

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



**Nombre de Membres**

En exercice : 8  
Présents ou représentés : 8  
Votants : 8

**Suffrages exprimés :**

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**N° DCS 06/2026**

**OBJET :**  
**Participation des communes 2026**  
**- Section fonctionnement**

Date de la convocation le :  
18/02/2026

Délibération transmise au  
représentant de l'Etat le 13/03/2026  
Liste des délibérations publiée sur le  
site internet du complexe sportif de  
l'Oumière le 16/03/2026  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

**DELIBERATION**  
**DU**  
**COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**

**Séance du mardi 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huitheures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

**Présents :** M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes Agnès DENIEAU (arrivée après le vote des délibérations), Barbara DESNOYER, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Carlos LOGRADO, Sylvain NOUET.

**Pouvoir :** Mme Agnès DENIEAU a donné pouvoir à M. Patrick GAZEU, Mme Patricia PETIT a donné pouvoir à M. Sylvain NOUET.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance :** Mme Hélène RIBOURG, conseillère aux décideurs locaux trésorerie de Marennes Oléron, M. Lionel ANDREZ représentant élu suppléant de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. M. David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

**N° 06/2026**

**PARTICIPATION DES COMMUNES 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Président informe de la participation des communes du nord du canton pour l'année 2026, établie sur la base des effectifs scolaires 2025/2026. Conformément au choix des élus, le scénario 3 de l'analyse pluriannuelle est retenu, entraînant l'application d'une hausse de 5 % par rapport aux participations 2025.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le comité syndical :**

Article 1 : **FIXE** le montant des participations communales de la façon suivante :

COMMUNES	Nombre d'élèves 2025 / 2026	ANNEE 2026
Saint-Pierre d'Oléron	206	290 080 €
Saint-Georges d'Oléron	118	137 713 €
Saint-Denis d'Oléron	45	52 518 €
La Brée les Bains	14	16 339 €
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>496 650 €</b>

Article 2 : **TRANSMET** la délibération au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 11 mars 2026.

